

**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE**

**CANTON DE
MARSON**

**COMMUNE DE
CHEPY**

Date de convocation :

20 mai 2014

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 10

N° 1235 /2014

Objet :

**Programmation de la
réalisation des travaux
de mise en accessibilité
des voiries et des
espaces publics (PAVE)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROUSSINET, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs : MENISSIER Martine, VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, SOURDET Joëlle, BALOURDET Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente et excusée : Mme PRIEUR Christelle.

A été élue secrétaire : Mme MENISSIER Martine.

Programmation travaux PAVE

Suite à l'étude du PAVE menée par le Cabinet Epi Conseil, et suite la réunion de la Commission « voirie et réseau » qui s'est déroulée le 13 mai dernier, Monsieur le Maire énonce à l'assemblée le compte-rendu fixant les points prioritaires à la réalisation des travaux relatifs à la mise en accessibilité des voiries et des espaces publics.

Monsieur le propose à l'ensemble des Conseillers Municipaux de délibérer sur la programmation de la réalisation des travaux.

Aménagement :

Dans un délai de 5 ans

Aménagement de la RD60, Rue Hubert BOULLEZ

Sécurisation du ramassage scolaire

Aménagement de la place de la Salle des Fêtes

Aménagement rue Saint Jean et des impasses perpendiculaires (Ruelle du Pont Naudin, impasse de la saussaie, impasse Sainte Marie, impasse de la Fontaine, impasse Jules Thomas).

Aménagement Rue Maxime la Tour.

Aménagement de l'ancien cimetière et de l'Eglise.

Au-delà de 5 ans

Aménagement du Chemin des vignes et du Chemin du Château

Aménagement des abords et de la RN 44 après déviation.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la programmation des travaux du PAVE.

certifié conforme,

Fait à Chepy, le 02 juin 2014

Le Maire,
J. ROUSSINET

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 04 juin 2014 et de la publication faite, le 04 juin 2014.
